

Paris, le 7 octobre 2015

Les cabinets d'expertise comptable s'engagent en faveur de l'égalité professionnelle par la valorisation du capital humain

A l'occasion du 70^{ème} Congrès de l'Ordre des Experts Comptables, l'Association des Femmes Diplômées d'Expertise Comptable Administrateurs (AFECA) et le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables (CSOEC) ont dévoilé la Charte pour l'égalité professionnelle par la valorisation du capital humain dans les cabinets.

Elaborée à partir des résultats de l'enquête lancée en mai 2015 auprès des 4900 femmes de la profession par AFECA en accord avec le Président du Conseil supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, Philippe ARRAOU, cette charte de bonnes pratiques de gouvernance en matière d'égalité professionnelle est proposée à la signature des cabinets qui veulent valoriser toutes les composantes de leur capital humain, dont le capital Femmes. **Plus de 50 cabinets ont déjà signé cette charte et s'engagent ainsi de manière libre et volontaire à mettre en œuvre des actions autour de 4 piliers : s'engager sur le long terme, sensibiliser et former, promouvoir autrement l'égalité des chances, communiquer autour des objectifs et des résultats.**

Une **plateforme collaborative est mise en place pour alimenter cette dynamique par le partage des bonnes pratiques.** Parmi les actions concrètes que les cabinets signataires peuvent mettre en place : organisation du travail (flexibilité des horaires, télétravail, horaire de réunion), valorisation des talents (coaching, mentoring, réseaux internes), mise en place d'un suivi individualisé pour gérer les absences pour congé maternité, congé paternité ou les temps partiels, mise en place d'objectifs de quotas internes de genre aux différents niveaux de responsabilité, règles de bonne représentativité pour tout poste de responsabilité, accès à un environnement de services appropriés, actions de visibilité interne et externe etc ...

« Dans le cadre des différents textes législatifs sur l'égalité professionnelle et la parité, cette charte s'inscrit dans une démarche de toute une profession en faveur de la valorisation du capital humain expert-comptable, dans le prolongement de l'accord de branche relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, signé le 4 janvier 2013 » précise Philippe ARRAOU, Président du CSOEC.

« En synergie avec notre mission de promotion des femmes dans les conseils d'Administration dans le cadre de la Loi Copé-Zimmerman, nous considérons la valorisation du capital femmes dans les cabinets comme un enjeu stratégique mais aussi une opportunité de croissance durable et de performance éthique. Nous sommes très fières que la profession comptable s'engage de manière aussi originale et concrète en faveur de l'égalité professionnelle par la valorisation du capital humain dans son ensemble pour un modèle équilibré de développement par les hommes et les femmes chez l'ensemble des experts-comptables. Cette charte participe à une prise de conscience vers une nouvelle vision du travailler ensemble dans les cabinets » se félicitent Marie-Ange ANDRIEUX et Marie-Dominique CAVALLI, co-présidentes d'AFECA.

Un engagement de la profession marqué par la signature, vendredi 2 octobre, par Philippe ARRAOU (Président du CSOEC) et les deux co-présidentes AFECA – Marie-Ange ANDRIEUX et Marie-Dominique

CAVALLI – d’une convention pour la promotion de cette charte en présence de Delphine CHAUFFAUT (Conseillère en charge de l’égalité professionnelle au Secrétariat d’État chargée des Droits des femmes, auprès de la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes) et Olivia KIRTLEY – Présidente de l’IFAC (International Federation of Accountants).

A propos d’AFECA : L’Association des Femmes Diplômées d’Expertise Comptable Administrateurs (AFECA) a été fondée en 2010 avec deux objectifs : valoriser le capital humain femmes expert-comptable et favoriser la présence des femmes dans les instances de gouvernance des entreprises et des organisations. Coprésidée par Marie-Ange Andrieux et Marie-Dominique Cavalli, l’AFECA compte aujourd’hui 600 membres et 12 Délégations Régionales. La CNCC et Sage sont partenaires de l’Association. AFECA est membre affilié d’ECODA (European Confederation of Directors’ Association) et membre fondateur d’EWoB (European Women on Boards).

www.femmes-experts-comptables.com

Contact : I-Media Conseil & Communication – 01 43 38 75 35 / 06 27 70 71 60

Isabelle Mauriac
imauriac@imedia-conseil.fr

Elodie Jamet
ejamet@imedia-conseil.fr